

Elections COS le 5 avril 2018

Votez CGT

La CGT, 1^{ère} organisation syndicale au COS, détient la présidence de ce comité. Il est de notre responsabilité de vous informer que :

- ➔ La CGT a voté la simplification des procédures de distribution des chèques vacances par le versement de la bonification en une seule fois. Guidés par le souci de servir l'intérêt général, nous avons fait le choix d'une attribution plus équilibrée des chèques vacances qui ont augmenté pour le plus grand nombre.
- ➔ La CGT a voté l'augmentation de l'aide à l'adhésion à une association culturelle ou sportive (exemple : licence) à hauteur de 9 %.
- ➔ Elle a voté l'augmentation de l'aide aux abonnements culturels et sportifs (exemple : festival) à hauteur de 17 %.
- ➔ Sous l'impulsion de la CGT, la carte COS permettant d'obtenir des réductions a été créée à votre attention. Demain, l'arrivée de nouveaux partenaires doit permettre d'étoffer l'offre.
- ➔ Les succès des arbres de Noël pour les enfants, ainsi que les spectacles du soir, ouverts à tous, nous encouragent à persévérer dans ce sens.
- ➔ La célébration festive des 60 ans du COS a trouvé un écho favorable auprès du personnel, la CGT s'en félicite pour y avoir contribué largement.

Pour répondre à vos attentes, pour un accès plus facile aux prestations, réduire le temps d'attente au COS, limiter les déplacements, la CGT préconise :



- ➔ La simplification des démarches : limiter les justificatifs à fournir.
- ➔ Un accueil renouvelé basé sur la confiance.
- ➔ De maintenir la régularité des permanences du COS dans les pôles métropolitains.
- ➔ D'offrir un accès en ligne élargi de nos prestations via la dématérialisation des démarches, des chèques : e-billet cinéma, e-chèque culture...

Salarié-e-s, retraité-e-s, le COS vous appartient

